



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Salles de cinema

Question écrite n° 11303

Texte de la question

M Gautier Audinot attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur les difficultés sans cesse croissantes que rencontrent les petites salles de cinema en zone rurale. Compte tenu des efforts de celles-ci pour vulgariser l'art et la culture cinematographiques, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions urgentes qu'il compte prendre afin de leur venir en aide.

Texte de la réponse

Reponse. - Les difficultés que rencontrent, a l'heure actuelle, les salles de cinema situees en zones rurales sont une des preoccupations majeures du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Des 1983, une politique d'aide a la creation et a la modernisation des salles dans les zones insuffisamment desservies a ete mise en place et renforcee par un dispositif de diffusion plus rapide des films en direction des salles implantees dans ces zones. Ces mesures ont ete completees recemment par de nouvelles dispositions. Le decret no 89-224 du 14 avril 1989 prevoit la possibilite d'octroi d'aides aux collectivites territoriales pour le maintien en activite des salles de cinema, lorsque l'initiative privee s'avere defaillante. En outre, la cooperation des collectivites publiques pour favoriser l'activite cinematographique sera negociee dans le cadre de conventions entre l'Etat et les collectivites decentralisees. Au niveau des departements notamment, des actions en faveur de la promotion, de l'animation ou de la diffusion dans des salles implantees en milieu rural pourront etre soutenues dans le cadre de cette politique contractuelle. Enfin, la diffusion en profondeur des films sera amelioree par une harmonisation des procedures existantes d'aide a l'edition de copies visant a favoriser l'acces des salles de petites villes aux films recents et par un soin plus grand apporte aux conditions d'acheminement (rationalisation des plans de circulation des copies entre salles), de mise en place des films (fourniture de materiel publicitaire) et a la qualite de la projection (verification des copies).

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11303

Rubrique : Cinema

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1511